



Modalités

Présentiel

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



PRESTATION

Conseil stratégique phytosanitaire individuel



Vous souhaitez

Bénéficier d'un conseil personnalisé à l'utilisation des produits phytosanitaires sur votre exploitation
Sécuriser vos démarches réglementaires relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et au renouvellement du certiphyto



Nous vous proposons

Prestation « Mon CSP individuel » : un accompagnement individualisé pour vous accompagner dans votre démarche réglementaire. La réalisation d'un diagnostic de votre exploitation par votre conseiller en RDV individuel à la Chambre d'agriculture.

« Pack Sérénité » : un accompagnement réglementaire et technique sur 5 ans. La réalisation de vos 2 CSP en 5 ans accompagnés d'un suivi technique individualisé sous forme de tours de plaine collectifs chaque année, l'abonnement au bulletin technique grandes cultures et un rappel de vos dates de CSP.



Les résultats

Un plan d'action personnalisé pour optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires sur votre exploitation
Une mise en conformité vis-à-vis de la réglementation et la possibilité de renouveler son certiphyto
Dans le cadre du « Pack Sérénité », des préconisations collectives à l'usage des produits phytosanitaires chaque année



Vous recevrez

Votre plan d'action signé par votre conseiller avec des recommandations adaptées à votre exploitation et vos pratiques
L'attestation justifiant la réalisation du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques signée par votre conseiller et permettant notamment de renouveler votre certiphyto



Les + Proagri


Un conseil indépendant et personnalisé pour faire évoluer votre stratégie de protection des cultures
Une mise en conformité vis-à-vis de la réglementation
Des préconisations vous permettant d'optimiser, voire de réduire votre usage de produits phytosanitaires



Agrément

La Chambre d'agriculture de l'Isère est agréée par le Ministère chargé

de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'[APCA](#) (N° d'agrément IF01762)

Dans le cadre de ses activités, la Chambre d'agriculture de l'Isère est titulaire d'un contrat d'assurance Groupama n° 03340350R2037-03 garantissant notamment sa Responsabilité Civile Professionnelle pour toutes ses activités et notamment pour l'activité de conseil  indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"